

Le casier judiciaire: comment l'obtenir?

Le Casier judiciaire national (CJN), contient toutes les informations pénales et les décisions de justice de chaque citoyen ; il nous est souvent demandé un extrait de casier judiciaire

Valable 3 mois, ce document est totalement gratuit.

Le CJN comporte plusieurs catégories nommées « bulletins » :

BULLETIN n°1	BULLETIN n°2	BULLETIN n°3
<p>les condamnations prononcées par la justice pénale,</p> <p>certaines décisions prononcées par les juridictions commerciales (liquidation judiciaire, faillite personnelle, interdiction de gérer),</p> <p>certaines décisions administratives et disciplinaires qui édictent ou entraînent des incapacités,</p> <p>les jugements prononçant la déchéance de l'autorité parentale ou le retrait de tout ou partie des droits qui y sont attachés,</p> <p>les arrêtés d'expulsion pris contre les étrangers,</p> <p>les compositions pénales, dont l'exécution a été constatée par le procureur de la République.</p> <p>les peines ou dispenses de peines prononcées après ajournement du prononcé de la peine,</p> <p>les grâces, des commutations ou réductions de peines,</p> <p>les décisions de libération conditionnelle et les suspension de peine</p>	<p>toutes les décisions à l'encontre des mineurs,</p> <p>les condamnations prononcées pour contraventions,</p> <p>les condamnations assorties d'une dispense de peine ou d'un ajournement du prononcé de la peine,</p> <p>les décisions prononçant la déchéance de l'autorité parentale,</p> <p>les condamnations avec sursis, lorsque le délai d'épreuve a pris fin sans exécution de la totalité de la peine. Sauf si un suivi socio-judiciaire ou une interdiction d'exercer une activité avec des mineurs a été prononcé pour une durée plus longue que celle de la peine,</p> <p>les arrêtés d'expulsion abrogés,</p> <p>les compositions pénales,</p> <p>les condamnations pour une infraction relative aux prix ou à la concurrence entre commerçants sauf décision contraire du tribunal,</p> <p>les condamnations désignées par une décision spécifique du tribunal lors du jugement.</p>	<p>les condamnations pour crimes et délits supérieures à 2 ans d'emprisonnement sans sursis, les condamnations pour crimes et délits inférieures à 2 ans d'emprisonnement sans sursis si le tribunal en a ordonné la mention,</p> <p>certaines déchéances ou incapacités en cours d'exécution,</p> <p>la mesure de suivi socio-judiciaire et la peine d'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact habituel avec des mineurs.</p>

Vous ne pouvez obtenir que le bulletin n°3, qui fait uniquement référence aux condamnations les plus graves (homicides, viols, vols, escroqueries, etc...)

Les autres bulletins ne sont obtenus que par les autorités publiques ou judiciaires, les établissements pénitentiaires et les organismes privés.

Ce bulletin n°3 peut être obtenu :

- par courrier, en joignant une photocopie de pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou fiche individuelle d'état civil) au **Casier judiciaire national, 44317 Nantes Cedex 3** ;
- directement dans les bureaux du CJN à Nantes pour une consultation immédiate **au 107, rue Landreau à NANTES**
- ou bien en ligne : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>

Les condamnations indiquées sur les bulletins peuvent être effacées :

- au décès du condamné ou, au plus tard lorsqu'il atteint l'âge de 120 ans, soit 20 ans de plus qu'auparavant, au vu de l'allongement de l'espérance de vie des citoyens,
- automatiquement après 3 ans pour certaines infractions,
- par un courrier adressé au Procureur de la République du lieu où la personne a été condamnée (avec lettre recommandée et accusé de réception) ; il sera nécessaire de justifier les raisons pour lesquelles la demande est faite puisque le magistrat est libre d'accepter ou de refuser la demande d'effacement.

Pour en savoir plus :

Code de procédure pénale : articles 768 à 781 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006138155&cidTexte=LEGITEXT000006071154>

La liste des condamnations : <https://droit-finances.commentcamarche.com/contents/1360-casier-judiciaire-et-liste-des-condamnations#casier-judiciaire-b1>

les 3 bulletins et l'effacement :

<https://droit-finances.commentcamarche.com/contents/1360-casier-judiciaire-et-liste-des-condamnations#casier-judiciaire-b1>

